



MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**La Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion,
Le Ministre des Solidarités et de la Santé,**

ARRETE

**Portant inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des conseillers techniques
de service social des administrations de l'Etat**

**La Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion,
Le Ministre des Solidarités et de la Santé,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2019- 828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-1052 du 10 mai 2017 portant dispositions au statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion promotion et valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

ARRETEMENT

Article 1 : Sont inscrites au tableau pour l'accès au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2021, les assistantes de service social principales suivantes :

- 1) Madame CLINET Valérie - Ministère des solidarités et de la santé - DRJSCS Nouvelle Aquitaine ;
- 2) Madame MAILLET Françoise - Ministère de la transition Ecologique - SG/DRH/CRHAC.

Article 2 : Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour les Ministres et par délégation,
le sous-directeur de la gestion administrative
et de la paie
Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2021,


Yvon Brun